

BYK-1160

Version 7

Date de révision 09/25/2025

Date d'impression 04/30/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : BYK-1160

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Additif mouillant et dispersant
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Irritation oculaire : Catégorie 2B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Oral(e)) : Catégorie 2 (Reins)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H320 Provoque une irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/

BYK-1160

Version 7

Date de révision 09/25/2025

Date d'impression 04/30/2026

vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
 Nature chimique : modified polyether

Composants dangereux

| Composant | No.-CAS | Concentration (%) |
|-----------------------------|------------|-------------------|
| Polyglycol | - | >= 30 - < 60 |
| Polyoxyalkylènes | - | >= 30 - < 60 |
| Alcools en C12-14 ethoxyles | 68439-50-9 | >= 10 - < 30 |
| Diethylene glycol | 111-46-6 | >= 1 - < 5 |

L'identité spécifique/pour cent de poids des ingredient(s) propriété est confidentielle

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

BYK-1160

Version 7

Date de révision 09/25/2025

Date d'impression 04/30/2026

| | |
|---|---|
| En cas d'inhalation | : traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : Pas d'information disponible. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|--|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Mousse Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Information supplémentaire | : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | |
|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : Utiliser un équipement de protection individuelle. |
|---|--|

BYK-1160

Version 7

Date de révision 09/25/2025

Date d'impression 04/30/2026

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Garder loin les isocyanates. Conserver à l'écart des agents oxydants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|-------------------|----------|------------------------------------|---|---------|
| Polyglycol | - | TWA (aérosol) | 10 mg/m ³ | US WEEL |
| Polyoxyalkylènes | - | TWA (aérosol) | 10 mg/m ³ | US WEEL |
| Diethylene glycol | 111-46-6 | TWA | 10 mg/m ³ | US WEEL |

Hazardous components without workplace control parameters

- Mesures d'ordre technique** : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

BYK-1160

Version 7

Date de révision 09/25/2025

Date d'impression 04/30/2026

Équipement de protection individuelle

| | |
|-----------------------------------|--|
| Protection respiratoire | : Si on manipule un produit chaud ou atomisé dans un endroit mal ventilé, porter un respiratoire correctement ajusté (NIOSH) l'exposition au produit. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. |
| Protection des mains Matériel | : Gants en néoprène |
| Remarques | : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. |
| Protection des yeux | : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre. |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. |
| Mesures d'hygiène | : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|----------------------------------|--|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : incolore |
| Odeur | : non significatif(ve) |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |
| pH | : 6, Concentration: 10 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator |
| Point/ intervalle de fusion | : < 32 °F (< 0 °C) Méthode: derived |
| Début d'ébullition | : > 536 °F (> 280 °C) Méthode: derived |
| Pression de vapeur | : < 1 hPa (68 °F (20 °C)) Méthode: derived |
| Point d'éclair | : > 212.00 °F (> 100.00 °C) Méthode: 49 (Pensky-Martens) |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible |

BYK-1160

Version 7

Date de révision 09/25/2025

Date d'impression 04/30/2026

| | |
|---------------------------------------|--|
| Limite d'explosivité, inférieure | : Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : Donnée non disponible |
| Densité relative/Densité spécifique | : Donnée non disponible |
| Densité | : 1.07 g/cm ³ (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube) |
| Masse volumique apparente | : Non applicable |
| Solubilité(s) | |
| Hydrosolubilité | : complètement miscible |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible |
| Température d'inflammation | : > 392.00 °F (> 200.00 °C) Méthode: DIN 51794 |
| Décomposition thermique | : Donnée non disponible |
| Viscosité | |
| Viscosité, dynamique | : Donnée non disponible |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--------------------------------------|--|
| Réactivité | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Stabilité chimique | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Conditions à éviter | : Donnée non disponible |
| Matières incompatibles | : Oxydants forts |
| Produits de décomposition dangereux | : Aucun(e) à notre connaissance. |

BYK-1160

Version 7

Date de révision 09/25/2025

Date d'impression 04/30/2026

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact avec la peau
Absorption par la peau
Inhalation
Yeux
Ingestion

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**68439-50-9 Alcools en C12-14 ethoxyles:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

111-46-6 Diethylene glycol:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): 130 mg/l
Durée d'exposition: 2.00 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 11,890 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:**- Polyglycol:**

Espèce: Lapin
Résultat: irritation légère

68439-50-9 Alcools en C12-14 ethoxyles:

Espèce: Lapin
Résultat: irritation modérée de la peau

111-46-6 Diethylene glycol:

Espèce: Lapin
Méthode: Test de Draize
Résultat: Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

BYK-1160

Version 7

Date de révision 09/25/2025

Date d'impression 04/30/2026

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:**- Polyglycol:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

68439-50-9 Alcools en C12-14 ethoxyles:

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif pour les yeux

111-46-6 Diethylene glycol:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

Méthode: Test de Draize

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Composants:**111-46-6 Diethylene glycol:**

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.6.

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL: oui

Cancérogénicité**IARC**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérigènes réglementés.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité à dose répétée**Produit:**

BYK-1160

Version 7

Date de révision 09/25/2025

Date d'impression 04/30/2026

Remarques: Des études sur les animaux ont montré que de fortes doses de l'un des ingrédients par ingestion/par contact cutané peut causer des dommages à la vessie ou aux reins. L'ingestion/contact cutané a aussi causé des effets tératogènes et des portées réduites dans des études sur la reproduction des souris. Les effets ont été observés des doses non toxiques pour la mère. Le rapport avec les humains n'est pas connu.

Expérience de l'exposition humaine**Produit:**

Inhalation:

Symptômes:

De fortes concentrations de vapeurs résultant du produit étant chauffé, atomisé ou vaporisé peuvent irriter les voies respiratoires, la muqueuse et causer une dépression du SNC.

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact avec la peau peut causer une irritation; peut causer la sensibilisation.

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Le contact avec la peau provoque probablement de graves irritations ou une corrosion.

Ingestion:

Symptômes:

Des ingestions peuvent irriter l'appareil digestif.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons :

Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité**Produit:**

BYK-1160

Version 7

Date de révision 09/25/2025

Date d'impression 04/30/2026

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation
Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Méthodes d'élimination

EPA code (s) de déchets dangereux : Non applicable

Déchets de résidus : Jeter selon accord avec les normes en vigueur aux niveaux local, fédéral et national.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
Réglementations internationales
IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

BYK-1160

Version 7

Date de révision 09/25/2025

Date d'impression 04/30/2026

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]

US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

SARA 311/312 Dangers : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

BYK-1160

Version 7

Date de révision 09/25/2025

Date d'impression 04/30/2026

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

| | | |
|-------------------|----------|--------|
| Polyglycol | - | 38.4 % |
| Polyoxyalkylènes | - | 36 % |
| Diethylene glycol | 111-46-6 | 1.2 % |

Non-volatile (poids) : Donnée non disponible

Massachusetts Right To Know

| | |
|------------------|----------|
| Formaldehyde | 50-00-0 |
| oxyde d'éthylène | 75-21-8 |
| 1,4-dioxane | 123-91-1 |


Pennsylvania Right To Know

| | |
|-----------------------------|------------|
| Polyglycol | - |
| Polyoxyalkylènes | - |
| Alcools en C12-14 ethoxyles | 68439-50-9 |
| Diethylene glycol | 111-46-6 |
| Ethylene glycol | 107-21-1 |

New Jersey Right To Know

U.S.: Nombre Secret : 800963-5226

Commercial
d'Enregistrement de New Jersey pour le produit (NJ TSRN)
Prop. 65 de la Californie

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Formaldehyde, oxyde d'éthylène, 1,4-dioxane, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer, et oxyde d'éthylène, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

| | |
|-------------------|--|
| TSCA | : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) |
| Section 5a | : Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante. |
| Section 4 / 12(b) | : Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation. |
| DSL | : Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE. |

BYK-1160

Version 7

Date de révision 09/25/2025

Date d'impression 04/30/2026

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 09/25/2025

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.